

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Année 2023



SOMMAIRE

Contexte réglementaire du rapport annuel	3
Mot du Président	4
Présentation générale du territoire	5
Description du Service Déchets	7
Faits marquants de 2023	8
Les indicateurs techniques	9
a) Prévention des déchets	9
a1) Le compostage	9
a2) Le broyeur de végétaux	9
b) Pré-collecte	10
c) Collectes des déchets ménagers	10
c1) Collectes en apport volontaire	11
c2) Collecte en porte-à-porte	13
c3) Collectes en déchetteries	14
d) Traitement des déchets ménagers	19
d1) Traitement des emballages recyclables	19
d2) Traitement des ordures ménagères	20
d3) Traitement des déchets collectés en déchetteries	20
d4) Taux de valorisation globale et taux de refus	22
Les indicateurs financiers	24
a) Détails du coût des prestations réalisées en 2023	24
b) Compte administratif 2023	25
c) Budget de fonctionnement 2023	26
d) Coût des différents flux de déchets	27
e) Evolution des coûts de 2019 à 2023	29
Communication	30
Perspectives pour l'année 2024	31
Liste des annexes	32

Contexte règlementaire du rapport annuel

Les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiés par le décret n°2015-1827, précisent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter ce rapport afin de répondre aux deux objectifs suivants :

- informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser une prise de conscience concernant les enjeux autour du tri, de la prévention, de l'économie circulaire et de l'importance du rôle de chacun dans la gestion de ses déchets ;
- mettre en perspective l'ensemble des données ayant une vocation transparente dans l'intérêt des administrés.

Ainsi, ce rapport dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des éléments (tonnages, coûts, évolutions, actions, etc...) caractérisant la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

Mot du Président



Madame, Monsieur,

Tous les marchés ont été renouvelés en 2023 : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et traitement des emballages recyclables ainsi que collecte et traitement des déchets récupérés dans les 3 déchetteries.

Après analyse des offres reçues suite à la consultation pour ces différents marchés, le groupe Paprec est ressorti comme le mieux disant pour plusieurs lots. En effet, sa prestation concerne les principales collectes (ordures ménagères et emballages recyclables) ainsi que la collecte du carton récupéré dans les 3 déchetteries. Par contre, il a perdu la collecte des déchets verts et du bois des 3 déchetteries au profit de la société SEP Valorisation qui collecte toujours les encombrants et les gravats de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe.

Les 2 marchés qui ont le plus augmenté par rapport aux précédents marchés sont le traitement des emballages recyclables (+ 89 %) et le traitement des encombrants des déchetteries (+ 64 %). Or, ce sont également 2 flux importants en tonnages. Le service public de gestion des déchets étant assuré principalement par la redevance et devant être autonome, la CCHSAM n'a eu d'autre choix que d'augmenter le montant de la redevance de l'année 2023. Le montant des prestations ayant augmenté en moyenne de 27 %, le conseil communautaire a choisi d'augmenter la redevance de 25 %.

Pour répondre à la loi AGEC, la CCHSAM continue de proposer des composteurs individuels : 300 ont été commandés dans le courant de l'année.

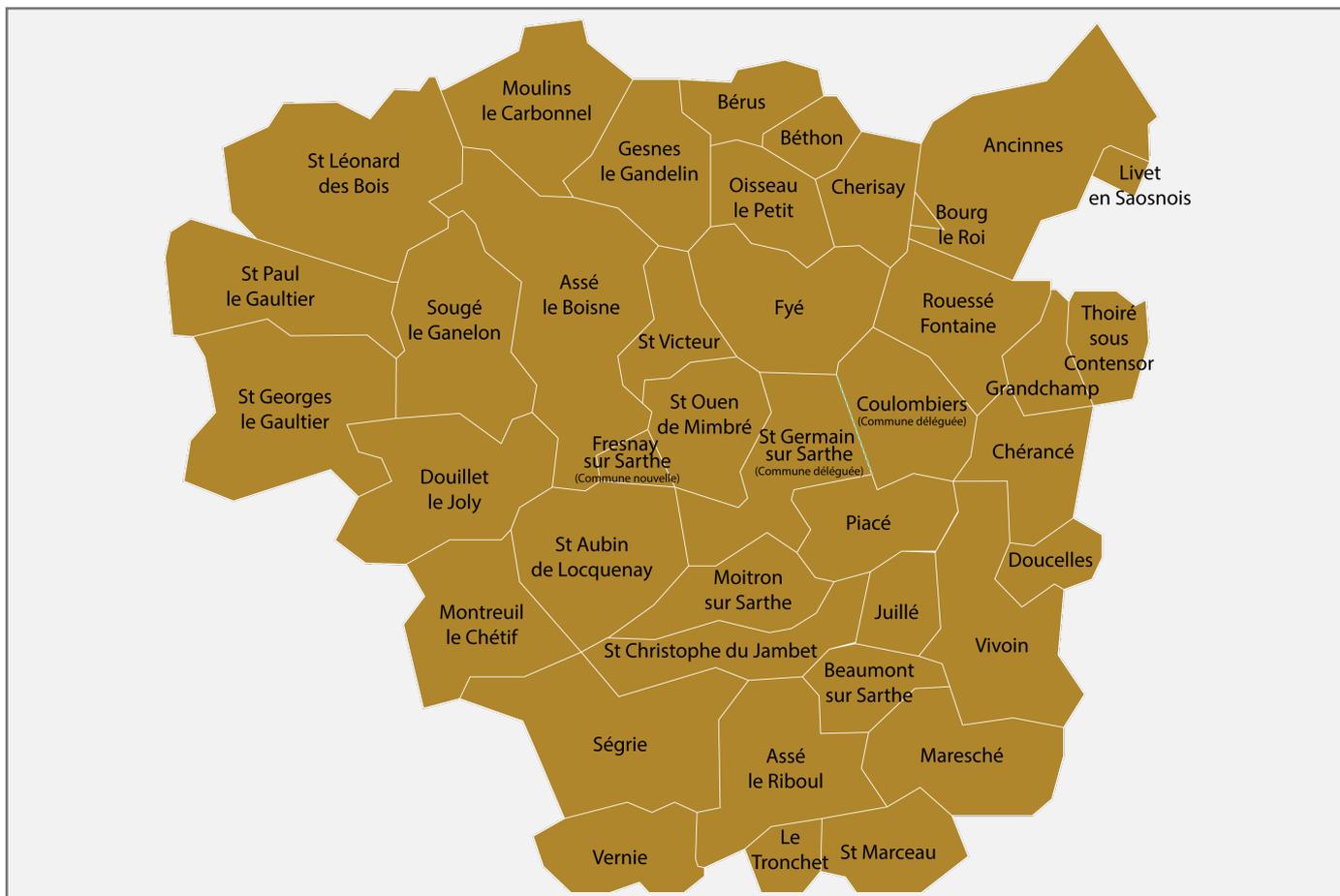
Afin d'anticiper le vieillissement du parc de conteneurs dédiés au tri sélectif, 10 conteneurs neufs ont été acquis auprès de notre prestataire de collecte.

Le personnel de la CCHSAM, les élus et moi-même œuvrons pour que la redevance reste à un tarif raisonnable dans les années à venir.

Le Président,
Philippe MARTIN

Présentation générale du territoire

La carte ci-dessous présente le territoire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.



Les données caractérisant le territoire se résument de la façon suivante (Source INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques - Données 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023 :

- 38 communes adhérentes pour une superficie totale de 489 km²
- 22 652 habitants (population municipale)
- Habitat rural dispersé

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants par commune (population municipale).

Ancinnes	942	Douillet-le-Joly	319	Moulins-le-Carbonnel	697	Saint Paul-le-Gaultier	283
Assé-le-Boisne	902	Fresnay-sur-Sarthe (Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe inclus)	2 871	Oisseau-le-Petit	669	Saint Victeur	452
Assé-le-Riboul	486	Fyé	981	Piacé	373	Ségrie	603
Beaumont-sur-Sarthe	1 979	Gesnes-le-Gandelin	903	Rouessé-Fontaine	264	Sougé-le-Ganelon	847
Bérus	438	Grandchamp	146	Saint-Aubin-de-Locquenay	743	Thoiré-sous-Contensor	110
Béthon	307	Juillé	429	Saint-Christophe-du-Jambet	231	Le Tronchet	166
Bourg-le-Roi	329	Livet-en-Saosnois	70	Saint-Georges-le-Gaultier	530	Vernie	326
Chérancé	354	Maresché	885	Saint-Léonard-des-Bois	474	Vivoin	931
Cherisay	312	Moitron-sur-Sarthe	282	Saint-Marceau	538	TOTAL	22 652
Doucelles	243	Montreuil-le-Chétif	304	Saint-Ouen-de-Mimbré	933		

Description du Service Déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles gère le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la façon suivante :

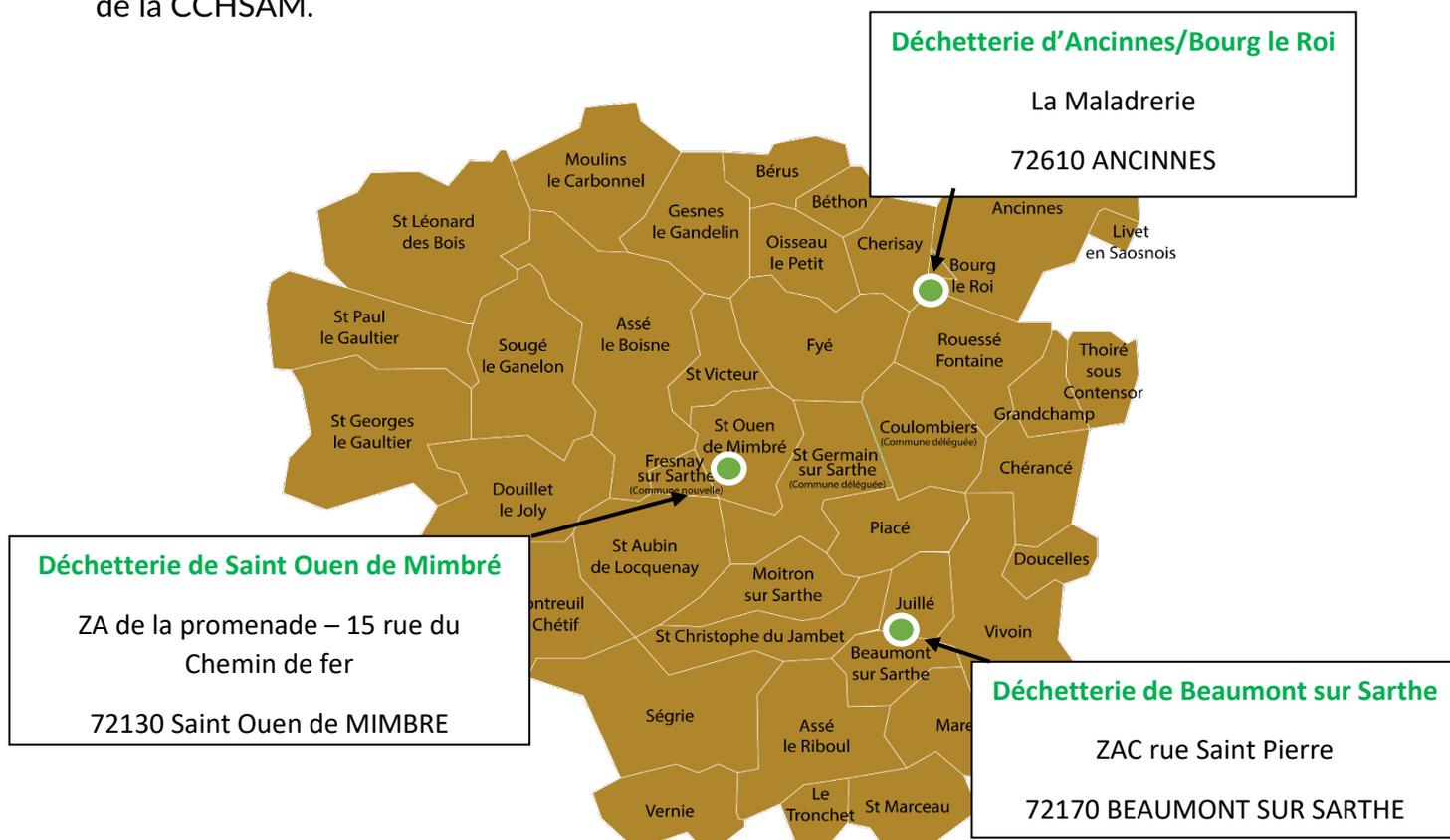
- Ordures ménagères résiduelles : la collecte en porte-à-porte et le traitement de ces déchets sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- Emballages recyclables dont ceux en verre : la collecte en apport volontaire et le traitement sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- 3 déchetteries : les agents font partie du personnel de la CCHSAM – la collecte et le traitement des déchets sont sous-traités à des entreprises spécialisées (sauf les gravats des déchetteries de Saint Ouen de Mimbé et d'Ancinnes /Bourg le Roi).

Le Service Déchets concerne obligatoirement les particuliers du territoire ainsi que les entreprises qui en ont fait le choix. Les déchets des entreprises (commerces, artisans, etc...) collectés par le service public sont appelés déchets assimilés car ils présentent les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers, d'où le nom de ce rapport.

Le Service Déchets est composé de 13 agents qui sont soit à temps plein, soit pour une partie de leur temps de travail dédiés à ce service : le responsable du service, 2 personnes chargées de l'accueil, 1 personne chargée de la facturation, le responsable du service technique et son adjoint, 1 agent technique et 6 agents de déchetterie. Cela représente 8,25 ETP (équivalent temps plein) pour l'ensemble du Service.

Pour le bon exercice de ses missions, le Service Déchets dispose également de la collaboration de l'assistante de direction pour le volet Communication, des 2 agents du Service Comptabilité et du Responsable des marchés publics.

La carte ci-dessous permet de localiser les emplacements des 3 déchetteries sur le territoire de la CCHSAM.



Faits marquants de 2023

- La collecte du tri sélectif a connu des difficultés à l'été 2023 : la CCHSAM a négocié avec le prestataire un geste commercial de 60 000 € qui a contribué à limiter la hausse des dépenses.

- Dans le but de diminuer les tonnages d'ordures ménagères et de proposer un traitement des biodéchets aux usagers, 300 composteurs individuels ont été commandés. Dès réception, une partie des usagers présents sur la liste d'attente ont été contactés et ont ainsi pu récupérer le leur.

- Pour renouveler le parc de conteneurs de tri sélectif qui est ancien, 10 nouveaux conteneurs de tri sélectif ont été achetés.

- La loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) rend obligatoire la caractérisation des encombrants avant stockage en centre agréé. En décembre 2023, une benne d'encombrants de chacune des 3 déchetteries a été triée pour identifier précisément leur contenu. Cette prestation effectuée par notre prestataire de collecte des déchetteries et obligatoire pour accéder au centre de stockage a coûté 220 € HT. Elle sera dorénavant réalisée chaque année.

- Une convention a été signée en avril 2023 avec un nouvel éco-organisme : CYCLEVIA. Cette société a été agréée par le ministère de la transition écologique en février 2022 pour une durée de 6 ans. Elle est chargée de rétribuer les collecteurs d'huiles minérales et industrielles. La CCHSAM est concernée par le biais de la collecte des huiles de vidange dans les 3 déchetteries.

- Instauration d'une facturation des passages en déchetteries au 1^{er} janvier 2023. Les particuliers ont 30 passages par an inclus dans la redevance et certains professionnels 24 passages. Pour ces 2 catégories d'usagers, chaque passage supplémentaire est facturé 10 €.

Les indicateurs techniques

a) Prévention des déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dirige sa politique de prévention des déchets sur la gestion des déchets verts. Elle est répartie sur 2 axes :

- Distribution de composteurs individuels
- Mise à disposition gratuite d'un broyeur de végétaux aux services municipaux des 38 communes du territoire.

a1) Le compostage

Jusqu'en novembre 2023, la CCHSAM mettait gratuitement à disposition de ces usagers des composteurs individuels dans la limite d'un par foyer et selon les capacités financières du budget. En cas de déménagement hors du territoire, l'usager doit le laisser à l'adresse qui en a été dotée.

Depuis le 21 novembre 2023, tout usager à jour de sa redevance pourra faire l'acquisition d'un composteur individuel pour la somme de 20 €, la CCHSAM assumant la différence avec le prix d'achat. Les personnes ayant fait leur demande après cette date sont inscrites sur une nouvelle liste d'attente.

En 2023, 128 usagers qui étaient sur liste d'attente ont récupéré un composteur individuel.

Depuis 2019, la CCHSAM a distribué un total de 698 composteurs gratuits.

a2) Le broyeur de végétaux

Depuis 2017, la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dispose d'un broyeur de végétaux qu'elle met gratuitement à disposition des services municipaux des 38 communes de son territoire.

Le Service technique de la CCHSAM le livre et le récupère directement sur le lieu d'utilisation. La commune utilisatrice doit refaire le plein de carburant avant de le rendre.

Toute collectivité souhaitant l'utiliser doit s'adresser au service technique qui lui adressera une convention à signer au préalable, accompagnée des disponibilités du matériel.

Pour des raisons de sécurité, ce matériel n'est mis à la disposition ni des particuliers, ni des entreprises.



En 2023, 5 communes l'ont réservé pour une durée totale de 21 jours et l'ont utilisé durant 19 heures.

b) Pré-collecte

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles fournit des sacs d'ordures ménagères, logotés et transparents, aux usagers de son territoire. Seuls ces sacs sont ramassés par les équipes de collecte du prestataire. La CCHSAM ne fournit pas de bac de collecte, ni aux particuliers, ni aux entreprises.

A l'automne 2023, la CCHSAM a réceptionné 499 720 sacs de 25 litres et 171 600 sacs de 50 litres pour un montant global de 38 848,42 € TTC dont 22 055,54 € TTC pour les sacs de 25 litres.

Chaque année N, une distribution des sacs d'ordures ménagères correspondant à la dotation de l'année N+1 est organisée durant le mois de décembre dans les 38 mairies du territoire ; certaines la prolongent début janvier. La CCHSAM tient à adresser ses remerciements aux 38 mairies du territoire qui permettent ainsi aux usagers de récupérer leur dotation au plus près de leur domicile. Le reste de l'année N+1, les sacs d'ordures ménagères peuvent être récupérés à l'accueil de la Communauté de Communes, à Fresnay sur Sarthe, une fois que les distributions en mairies sont terminées.

L'annexe 1 détaille la tarification pour les particuliers en 2023 : chaque foyer a le choix entre 2 tailles de sacs (25 litres ou 50 litres). Toutefois, il est possible de panacher les 2 tailles à partir du tarif B.

Pour les professionnels, ils peuvent utiliser les sacs de la communauté de communes ou des bacs dotés d'un autocollant orange et d'un autocollant avec le logo de la CCHSAM. La grille des tarifs 2023 des professionnels se trouve en annexe 2.

c) Collectes des déchets ménagers

Le règlement de collecte des ordures ménagères a été mis à jour en 2022 : il est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la CCHSAM.

c1) Collectes en apport volontaire

Elles sont réalisées par le biais de conteneurs installés sur le domaine public. Ce mode de collecte est utilisé pour 3 flux : les emballages recyclables (Multimatériaux et verre) et les textiles usagés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupe Paprec réalise la collecte des emballages recyclables à la place du groupe SUEZ. Grâce à une convention avec La Croix Rouge, cette association est le principal collecteur pour les textiles usagés.

- Conteneurs dédiés aux emballages recyclables (Multimatériaux et verre)

Ils appartiennent à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Ils sont majoritairement aériens mais 6 sont semi-enterrés (3 devant la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré et 3 sur la place Carnot à Fresnay sur Sarthe).

Au 31 décembre 2023, le territoire était doté de 100 conteneurs dédiés à la collecte des emballages en verre et de 169 pour les autres emballages, tous répartis sur les 38 communes.

En 2023, le groupe PAPREC a collecté **1 832,88 tonnes d'emballages recyclables Multimatériaux** et **920,47 tonnes d'emballages en verre**.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des tonnages totaux des emballages Multimatériaux depuis 2018 : il concerne donc les déchets ménagers et assimilés.

Emballages Multimatériaux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Tonnage collecté	1 100	1 685	1 787	1 928	1 874	1 833	- 2,2 %

Le tonnage des Multimatériaux a légèrement diminué en 2023 par rapport à celui de 2022. Cette baisse, comme celle de l'année dernière, n'est malheureusement pas liée à une amélioration de la qualité du tri puisque les refus de tri ont à peine réduit.

Pour calculer le ratio de collecte des emballages Multimatériaux réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages Multimatériaux collectés par le service public proviennent des professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-après supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte). Pour rappel, les déchets professionnels collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion sont appelés « déchets assimilés ».

Emballages Multimatériau x	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Tonnage	952,2	1 458,5	1 546,8	1 668,9	1 622,1	1 586,5	- 2,2 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	- 0,7 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	41,1	63	67	72,8	71,1	70	- 1,6 %

Les ratios ont fortement augmenté en 2018 et en 2019 en raison du passage aux extensions de consignes de tri. Il a continué à augmenter jusqu'en 2021, malgré la pandémie de coronavirus. En 2023, la baisse du tonnage d'emballages Multimatériaux est légèrement plus forte que celle de la population.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des tonnages totaux des emballages en verre depuis 2018 : il concerne donc les déchets ménagers et assimilés.

Emballages en verre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Tonnage collecté	869	930	960	960	929	920	- 1 %

Le tonnage des emballages en verre est quasiment identique en 2023 par rapport à celui de 2022 : la diminution est plus faible que pour les emballages Multimatériaux. Comme pour ces derniers, la baisse du tonnage se produit pour la deuxième fois depuis 2018.

Comme pour les emballages Multimatériaux, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages en verre collectés par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Emballages en verre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Tonnage	752,2	805	831	831	804	797	- 0,9 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	- 0,7 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	32,5	34,8	36	36,2	35,3	35,2	- 0,3 %

Contrairement aux emballages Multimatériaux, le ratio de collecte des emballages en verre est quasiment stable par rapport à 2022, avec une baisse proche de celle de la population.

- Conteneurs dédiés aux textiles

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a signé un partenariat avec La Croix Rouge pour la mise à disposition de conteneurs dédiés, la collecte et le traitement des textiles usagés (vêtements, linge de maison et chaussures). Toutefois, 2 autres prestataires sont présents sur le territoire : AGIR et le Secours Catholique.

Au 31 décembre 2023, 41 conteneurs dédiés à la collecte des textiles étaient présents sur le territoire.

En 2023, Refashion, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles usagés, indique que 167,34 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire de la CCHSAM dont 121 tonnes par La Croix Rouge.

c2) Collecte en porte-à-porte

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte : l'utilisateur laisse le(s) sac(s) fourni(s) par la communauté de communes devant son domicile ou, si l'accès est impossible pour la benne à ordures, à l'endroit le plus proche où celle-ci peut faire demi-tour.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette collecte est affectée au groupe Paprec alors qu'elle était pratiquée par le groupe VEOLIA lors du précédent marché public.

En 2023, le groupe PAPREC utilise le planning de collecte ci-dessous.

	<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>
Equipage 1	Fresnay sur Sarthe	Bérus	Vivoin	Freynay sur Sarthe C2	Vernie
		Gesnes le Gandelin	Juillé		Le Tronchet
		Moulins le Carbonel	Doucelles	Montreuil le Chétif	Beaumont sur Sarthe
		Beaumont sur Sarthe C2	Chérancé	Saint Aubin de Locquenay	
				Douillet	
				Saint Georges le Gaultier	
				Saint Paul le Gaultier	
Equipage 2	Assé le Riboul	Assé le Boisne	Thoiré sous Contensor	Fyé	Ségrie
	Maresché	Saint Léonard des Bois	Grandchamp	Oisseau le Petit	Saint Christophe du Jambet
	Saint Marceau	Sougé le Ganelon	Rouessé-Fontaine	Béthon	Moitron sur Sarthe
	Piacé		Ancinnes	Chérisay	Saint Ouen de Mimbré
			Bourg le Roi		Saint Victeur
			Livet en Saosnois		

NB : C2 correspond à la collecte des gros producteurs

NB : si le jour de la collecte est un jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

Depuis le jeudi 21 décembre 2023, le groupe Paprec utilise 2 bennes à ordures ménagères neuves.

En 2023, ce prestataire a collecté **1 940,42 tonnes d'ordures ménagères**. Le comparatif avec les années précédentes se trouve dans le tableau ci-après : il comprend les déchets ménagers et assimilés.

Ordures ménagères	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Tonnage collecté	3 606	2 015	2 452	2 384	1 936	1 940	+ 0,2 %

Les années 2020 et 2021 ont été perturbées par la pandémie de coronavirus, même si les collectes ont été maintenues. Le tonnage 2023 est stable par rapport à celui de 2022.

Pour calculer le ratio de collecte d'ordures ménagères réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 21,7 % des ordures ménagères collectées par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte).

Ordures ménagères	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Tonnage	2 823	1 578	1 920	1 867	1 516	1 519	+ 0,2 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	- 0,7 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	121,9	68,1	83,2	81,4	66,5	67,1	+ 0,9 %

L'arrivée des extensions de consigne de tri dans le courant de l'année 2018 a permis de faire fortement baisser le ratio de collecte des ordures ménagères en 2019. En 2020 et en 2021, le ratio a fortement augmenté : la pandémie de coronavirus est certainement une explication. La baisse du ratio en 2022 permet de revenir à une valeur proche de celui de 2019. En 2023, le tonnage et le ratio sont restés stables par rapport à ceux de l'année 2022.

c3) Collectes en déchetteries

Les 2 déchetteries historiques (Beaumont sur Sarthe et Saint Ouen de Mimbré) ont été complétées par une 3^{ème} à Ancinnes/Bourg le Roi dont l'ouverture a eu lieu le 5 septembre 2022.

*Horaires d'ouverture des 3 déchetteries en 2023

Saint Ouen de Mimbéré	Beaumont sur Sarthe	Ancinnes/Bourg le Roi
ZA de la Promenade 15 rue du chemin de fer 72130 SAINT OUEN DE MIMBRE	ZAC de Saint Pierre 72170 BEAUMONT SUR SARTHE	Lieu-dit la Maladrie 72610 ANCINNES
Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h-12h et 14h-17h30 (fermées le lundi, le jeudi et le dimanche)		Lundi et jeudi 9h-12h et 14h-17h30 Vendredi : 14h-17h30 (fermée le mardi, le mercredi, le vendredi matin, le samedi et le dimanche)

Les 3 déchetteries sont fermées les jours fériés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 2 catégories d'usagers ont été limitées en passages : les particuliers n'ont plus que 30 passages annuels inclus dans la redevance et 24 passages pour les auto-entrepreneurs. Le nombre de passages dans les 3 déchetteries n'est pas bloqué pour autant : chaque passage, au-delà du 30^e ou du 24^e, est facturé 10 €.

• Fréquentation des 3 déchetteries en 2023

Les tableaux ci-dessous détaillent la fréquentation en 2023 de chacune des 3 déchetteries et le total des 3 déchetteries. Le paramétrage du logiciel était incorrect ce qui a généré l'apparition du passage de certains usagers (professionnels, maison de retraite et services publics) qu'à partir du milieu du mois de juin 2022. La comparaison avec les autres années s'en trouve ainsi compliquée.

Voici les résultats de fréquentation par déchetterie :

Fréquentation journalière totale : ANCINNES/BOURG LE ROI											
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Lundi	358	432	314			520	451	403	87		2 565
Jeudi	510	493	325			576	475	382	77		2 838
Vendredi						631	415	365	85		1 496
Total	868	925	639			1 727	1 341	1 150	249		6 899

La déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi est aussi fréquentée le vendredi après-midi (1 496 entrées) que les 2 autres après-midi (1 461 le lundi et 1 510 le jeudi) : la fermeture du vendredi matin explique en partie cet écart. Le jeudi est la journée pour laquelle la fréquentation est la plus élevée.

Cette déchetterie a récupéré 1 155,33 T de déchets en 2023 ; ayant ouvert qu'en septembre 2022, la comparaison avec cette année-là s'en trouve faussée. La conséquence indirecte de la limitation du nombre de passages a entraîné une plus faible fréquentation mais une quantité de déchets apportée par passages plus importante.

Fréquentation journalière totale : BEAUMONT SUR SARTHE											
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Mardi	1 132	1 065	719			1 040	997	742	133		5 828
Mercredi	844	865	642			957	877	824	154		5 163
Vendredi	1 361	1 178	892			1 173	1 024	824	117		6 569
Samedi	903	1 080	944			1 249	1 086	954	219		6 435
Total	4 240	4 188	3 197			4 419	3 984	3 344	623		23 995

La fréquentation de la déchetterie a chuté de 27,5 % par rapport celle de l'année 2022. Le tonnage global collecté a lui baissé de 11 %. Le tonnage 2023 de cette installation est de 2 949,55 T, en baisse de 10,9 % par rapport à 2022.

Fréquentation journalière totale : SAINT OUEN DE MIMBRE											
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Mardi	1 566	1 647	1 125			1 691	1 522	1 398	260		9 209
Mercredi	953	1 115	969			1 674	1 540	1 482	296		8 029
Vendredi	1 690	1 655	1 272			1 920	1 645	1 300	226		9 708
Samedi	1 305	1 645	1 409			1 900	1 717	1 502	292		9 770
Total	5 514	6 062	4 775			7 185	6 424	5 682	1 074		36 716

Pour la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré, on note une forte baisse de sa fréquentation par rapport à 2022 (27,8 %), et ce malgré le comptage supplémentaire de certains usagers en 2023. Cette valeur est très proche de celle de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe. Comme elle a récupéré 6 284 tonnes de déchets en 2023, les tonnages ont baissé de 15,6 % (7 447 tonnes en 2022). La baisse du tonnage global est plus importante pour cette déchetterie que pour celle de Beaumont sur Sarthe.

Fréquentation journalière totale des 3 déchetteries en 2023											
	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	17h30	Total
Lundi	358	432	314			520	451	403	87		2 565
Mardi	2 698	2 712	1 844			2 731	2 519	2 140	393		15 037
Mercredi	1 797	1 980	1 611			2 631	2 417	2 306	450		13 192
Jeudi	510	493	325			576	475	382	77		2 838
Vendredi	3 051	2 833	2 164			3 724	3 084	2 489	428		17 773
Samedi	2 208	2 725	2 353			3 149	2 803	2 456	511		16 205
Total	10 622	11 175	8 611			13 331	11 749	10 176	1 946		67 610

En 2023, 67 610 passages ont été réalisés sur les 3 déchetteries communautaires, soit une baisse de 21,4 % par rapport à 2022 (85 992 passages). Cette forte baisse s'explique par la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2023 de la limitation des passages.

• Tonnages collectés dans les 3 déchetteries en 2023

Le détail des tonnages collectés sur les 3 déchetteries durant l'année 2023 se trouve dans les tableaux ci-après.

	Déchets verts	Déblais / gravats*	Encombrants	Mobilier	Bois	Métaux
	 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS / GRAVATS	 ENCOMBRANTS	 AMEUBLEMENT	 BOIS	 MÉTAUX
TOTAL	3 015,10	3 740,80	1 628,50	499,22	677,84	313,82

*Le tonnage des gravats a été estimé à partir du nombre de rotations car les bennes ne sont pas pesées.

	Cartons	Déchets électriques	Déchets chimiques ¹	Huiles de vidange ²	Pneus ³	Huiles de friture
	 CARTONS	 DEEE	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 HUILES DE VIDANGE	 PNEUMATIQUES	 HUILES DE FRITURES
TOTAL	191,86	219,91	74,8	11,52	10,94	1,31

1 les tonnages indiqués correspondent au total de ceux collectés par EcoDDS et par Recydis.

2 les tonnages d'huiles de vidange ont été estimés à partir des volumes collectés.

3 les tonnages indiqués correspondent au total de ceux collectés par l'éco-organisme Aliapur et par Méga Pneus.

	Piles	Cartouches d'encre	Néons	Lampes
	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE		 LAMPES
TOTAL	1,84	NC	0,91	0,49

NC : malgré de nombreuses relances, la société PRINTERRE ne nous a pas communiqué les tonnages de cartouches d'encre et de toners collectés en 2023.

Le tonnage global collecté en 2023 dans les 3 déchetteries s'élève à 10 388,85 tonnes, soit une baisse générale de 6,2 % par rapport à 2022 (11 066 tonnes). Dans le détail, on constate que les principaux flux ont diminué par rapport à 2022 (les gravats avec - 7,5 %, les déchets verts avec - 7,8 % et les encombrants avec - 5,1 %) ainsi que les cartons (- 8,1 %). Toutefois,

certaines flux ont augmenté : les déchets chimiques collectés par Recydis avec + 94 % par rapport à l'année 2022, les déchets chimiques collectés par EcoDDS en hausse de 7,8 %, les D3E avec + 20 % et le mobilier avec + 4,5 %.

L'évolution du tonnage global des déchetteries est détaillée dans le tableau ci-dessous depuis 2018 : il comprend donc les déchets ménagers et assimilés. Malgré l'absence du tonnage des cartouches d'encre, ces données restent comparables puisque le tonnage de ce flux est faible (environ 500 kg collectés chaque année sur les 3 déchetteries).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Total déchetteries	6 699	9 341	7 931	10 436	11 066	10 389	- 6,1 %

A part l'année de la pandémie de coronavirus (2020), il s'agit de la première diminution des flux collectés en déchetteries depuis la création de la CCHSAM, et ce malgré l'ouverture de la 3^e déchetterie. En 2023, il s'agit de la première baisse du tonnage depuis la pandémie : elle s'explique en grande partie par la mise en place du nombre limité de passages depuis le 1^{er} janvier 2023.

Comme pour les emballages Multimatériaux et les emballages en verre, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des déchets collectés dans les déchetteries publiques sont des déchets professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous ne tient pas compte de ces données : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Total déchetteries	5 799	8 086	6 865	9 033	9 579	8 993	- 6,1 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	22 652	- 0,7 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	250	349	298	394	420	397	- 5,5 %

En 2019, le ratio a fortement augmenté et a continué à augmenter sauf l'année de la pandémie de coronavirus (2020) durant laquelle les déchetteries de Beaumont sur Sarthe et de Saint Ouen de Mimbré ont fermé pendant près de 2 mois. Depuis la pandémie, il s'agit de la première baisse des tonnages de déchets récupérés dans les déchetteries. On constate toutefois une baisse du tonnage inférieure à celle de la fréquentation : on peut supposer que si les usagers sont venus moins souvent qu'en 2022, ils sont venus avec davantage de déchets.

d) Traitement des déchets ménagers

d1) Traitement des emballages recyclables

Une fois collectés par des camions-grues équipés d'un caisson compacteur de 20 m³ appartenant au groupe PAPREC, les emballages en mélange (hors emballages en verre) sont vidés directement au centre de tri Valorpôle72 au Mans. Grâce à son effectif de 45 ETP (dont 42 agents de tri en insertion en collaboration avec l'entreprise ENVIE Maine dont le siège est à Allonnes), cette usine a trié un total de 52 334 tonnes d'emballages ménagers en 2023. Ce centre de tri dispose également d'une déchetterie professionnelle.

Le rôle du centre de tri est de séparer les différents matériaux pour que chaque filière puisse recycler le flux qui lui est destiné. Le process utilise un tri mécanique et optique ainsi qu'en fin de chaîne, un tri manuel.

Le tableau ci-après détaille les tonnages livrés aux différentes filières de valorisation des emballages (contrats de reprise hors marchés publics).

Matière	Tonnage 2023	Repreneur	Usines de recyclage
Verre	913,96	Groupe Owens Illinois Manufacturing (O-I)	Izon (33), Reims (51), Saint Romain le Puy (42), Wingles (62), Saint Mengé (88)
Acier	42,84	Groupe Arcelor Mittal	Dunkerque (59) et Olaberria (Espagne)
Aluminium	6,697	Société Regeal Affimet	Compiègne (60)
Cartons et papiers	307,56	Société REVIPAC	Société Essity à Hondouville (27)
Cartons ondulés issus des déchetteries	201,38	Société REVIPAC	Société DS SMITH Recycling à Saint Etienne du Rouvray (76)
Journaux/magazines et gros de magasin	362,42	Groupe SUEZ	Société Saica à Zaragoza (Espagne), société EYMIN LEYDIER à Nogent sur Seine (10) et société Norske Skog à Golbey (88)
Plastique Mix PEHD-PP	66,16	Société Valorplast	Sociétés ESLAVA PLASRTICOS (Espagne) et VOGT Plastic (Allemagne)
Films plastiques	13,7		Société SIRPLASTE (Portugal)
Plastiques Mix PET clair	88,29		Société SUEZ RV Plastiques Atlantique à Bayonne (64), société WELLMANN à Verdun (55) et à Rebeuville (88) et société Plastipack Packaging à Sainte Marie la Blanche (21)
Plastiques Mix PET foncé	14,17		Société Freudenberg à Colmar (68)

d2) Traitement des ordures ménagères

Une fois que le groupe PAPREC a déposé les ordures ménagères sur le quai de transfert de Ségrie (sur l'ancien centre d'enfouissement du SMIRGEOM), le groupe VEOLIA est chargé de les transférer par semi-remorque vers l'incinérateur du Mans, usine gérée par la société SYNER'VAL, filiale du groupe VEOLIA.

En 2023, SYNER'VAL a incinéré un total de 151 494 tonnes de déchets comprenant les ordures ménagères de la CCHSAM en provenance du site de Ségrie. Cette usine a ainsi produit 136 495 MWh d'énergie qu'elle a distribuée dans le réseau de chaleur, production d'énergie en hausse de 6 % par rapport à 2022.

d3) Traitement des déchets collectés en déchetteries

Les prestataires retenus dans le cadre des marchés publics ont choisi les filières de valorisation listées dans le tableau ci-après.

Matière	Tonnage 2023	Prestataire de collecte	Type de traitement
Déchets verts	3 015,10	Société SEP Valorisation (61)	Compostage sur leur plate-forme à Sées (61)
Gravats	3 740,80	CCHSAM pour les déchetteries d'Ancinnes et de Saint Ouen de Mimbré - SEP Valorisation (61) pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe	Enfouissement à Assé le Boisne pour Ancinnes et St Ouen de Mimbré et à Ségrie pour Beaumont sur Sarthe
Encombrants	1 628,50	Société SEP Valorisation (61)	Enfouissement à l'ISDND du groupe SUEZ aux Ventes de Bourse (61)
Mobilier	499,22	L'éco-organisme EcoMaison a retenu le groupe VEOLIA pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe et le groupe SUEZ pour les déchetteries d'Ancinnes/Bourg le Roi et de Saint Ouen de Mimbré	Bois valorisé par le groupe SUEZ à Gennevilliers (92) ou par le groupe PAPREC à Gasville-Oisème (28) - Matelas recyclés par Recyc-Matelas Europe à Gargenville (78) ou à Mortagne en Sèvre (85) - Rembourrés recyclés par le groupe Brangeon à Sainte Radegonde (79) ou par le groupe Praxy à Saint Amand Longpré (41) - Plastiques recyclés par le groupe VEOLIA à Villeneuve le roi (94) ou par la société Cyclia à Truyes (37)

Bois	677,84	Société SEP Valorisation (61)	Broyage et déferrailage sur le site de Sées (61) pour valorisation en panneaux particules ou valorisation énergétique
Métaux	313,82	Société PASSENAUD (72)	Dépôt au siège à Changé (72) puis recyclage en aciéries ou sidérurgies
Cartons	191,86	Groupe PAPREC (72)	Recyclage à la cartonnerie DS SMITH à Saint Etienne du Rouvray (76)
Déchets électriques et électroniques	219,91	L'éco-organisme Ecosystem a retenu la société d'insertion ENVIE MAINE (72).	Gros électroménager hors froid recyclé par la société REVIVAL (14) - Gros électroménager froid recyclé par l'entreprise REFINAL dans le Val d'Oise (95) - Petits appareils recyclés par la société TRIADE à Angers (49) - Ecrans recyclés par l'entreprise GALLOO en Eure et Loir (28)
Lampes	0,49		Société ARTEMISE à Vulaines (10)
Néons	0,91		
Déchets chimiques	28,88	L'éco-organisme EcoDDS a retenu la société BS Environnement (37)	Valorisation énergétique en incinérateur agréé ou enfouissement en centre de classe 1
	45,92	Société RECYDIS, filiale du groupe PAPREC (72)	
Huiles de vidange	11,52	Société CHIMIREC (35) agréée par l'éco-organisme CYCLEVIA	Régénération ou valorisation énergétique
Pneumatiques	10,94	L'éco-organisme Aliapur a retenu la société Méga Pneus (37)	51% en recyclage matière (revêtement, plaquettes et broyats) - 49% en valorisation énergétique
	0	Société Méga Pneus (37)	Recyclage matière ou valorisation énergétique
Huiles de friture	1,31	Société MJR Négoce (76)	Valorisation en biocarburant sur le site de Sierville (76)
Piles	1,84	L'éco-organisme Corepile a retenu le groupe PAPREC (37)	Recyclage des métaux dans 18 sites français, allemands ou espagnols par pyrométallurgie ou hydrométallurgie suivant le type de piles
Cartouches d'encre	(1)	Groupe Printerre à Cherisy (28)	Tri pour ré-emploi ou valorisation matière

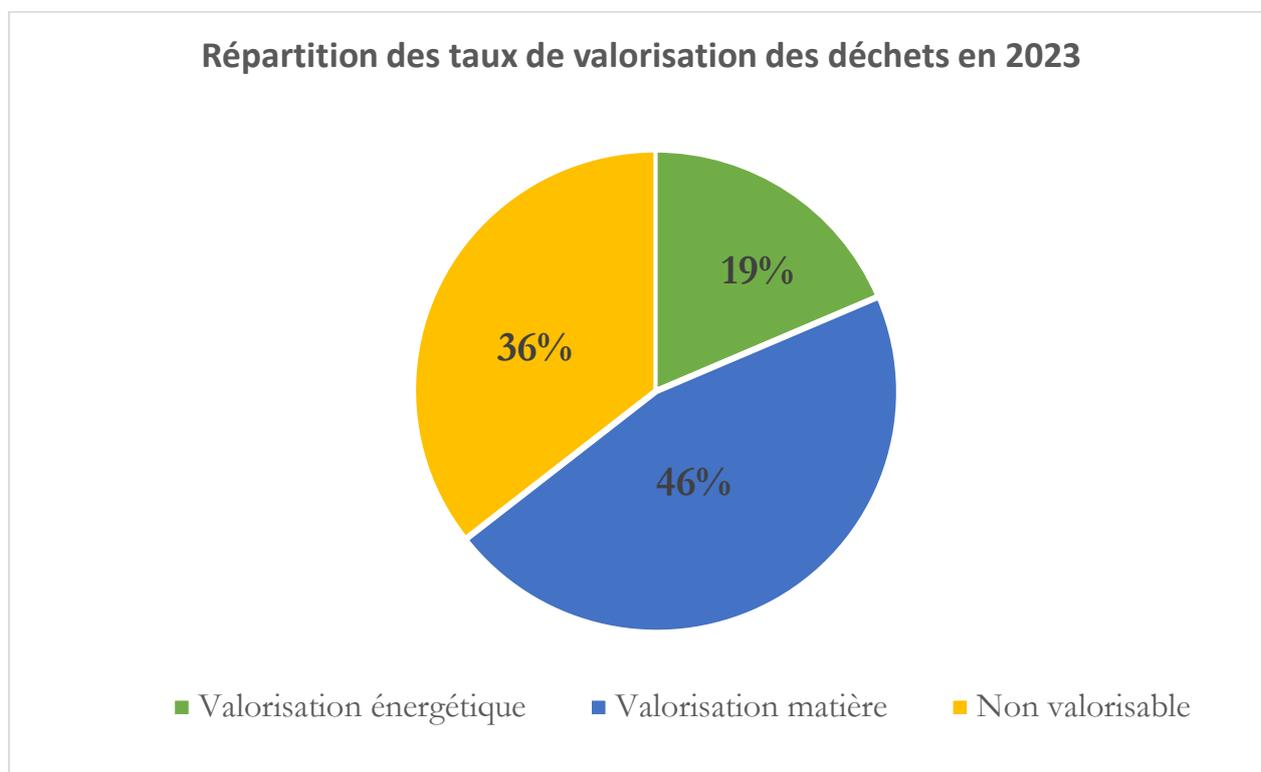
(1) Données non communiquées par Printerre, malgré de nombreuses relances

NB : certains flux sont collectés par des entreprises retenues par des éco-organismes qui assument leur financement global (collecte et traitement pour les déchets de mobilier et de literie, les déchets électriques et électroniques, les déchets chimiques, les pneus usagés...). En conséquence, ces éco-organismes financés par l'éco-taxe prélevée au moment de l'achat du produit neuf permettent de diminuer les coûts de gestion des déchetteries, d'autant plus que certains éco-organismes rachètent les flux qu'ils collectent (mobilier et électronique).

d4) Taux de valorisation globale et taux de refus

- Taux de valorisation globale

Le diagramme ci-dessous donne la répartition du traitement de l'ensemble des 15 250 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la CCHSAM en 2023 :



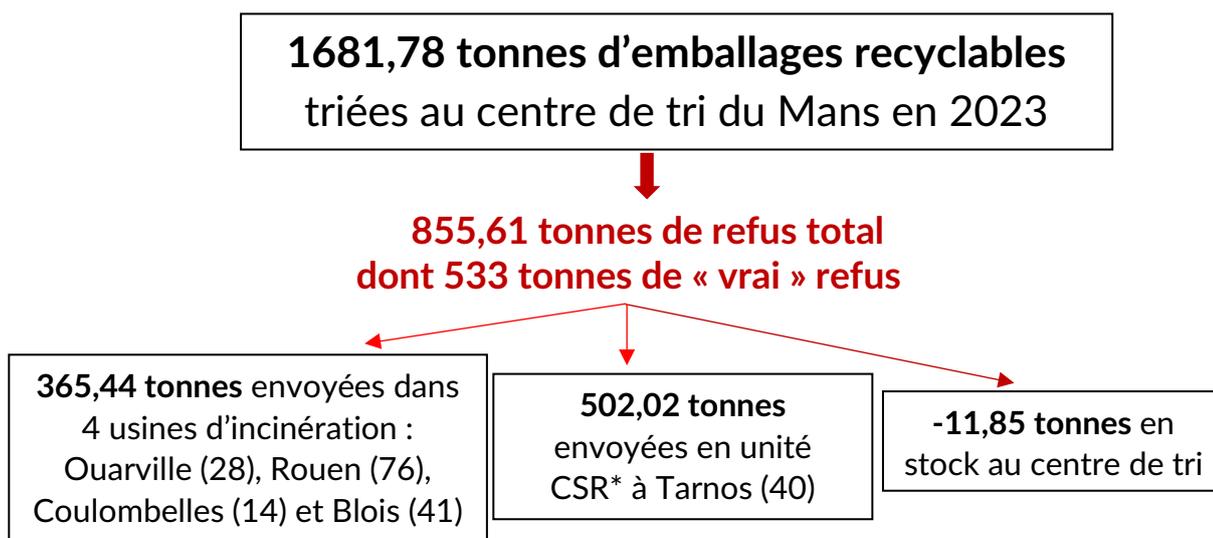
Le taux de valorisation globale est de 64,4 %. En 2023, l'enfouissement a concerné 2 flux importants issus des déchetteries (les encombrants et les gravats).

- Taux de refus des emballages recyclables

Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri : ordures ménagères, litières, verre, textiles, mobilier, électroménager, etc...

En 2023, le centre de tri a réceptionné 1 833 tonnes d'emballages en provenance du territoire de la CCHSAM dont 1 682 tonnes ont été triées durant l'année.

Le schéma ci-dessous représente la quantité des refus de tri produits en 2023 et leurs destinations :



*Une unité CSR utilise des Combustibles Solides de Récupération : il s'agit d'une installation de valorisation énergétique (chaleur et/ou électricité) utilisant un combustible préparé à partir de déchets non dangereux en substitution d'énergie fossile.

Ces refus de tri (moyenne de 44,5 % du tonnage entrant) déterminent la part des matières destinées au recyclage : leur présence élevée diminue de ce fait les recettes qui y sont associées, sachant que ces dernières représentent environ 10 % des recettes globales de fonctionnement au niveau du budget des déchets.

Les 18 caractérisations** réalisées en 2023 donnent un taux de refus moyen de 44,48 % (en légère baisse par rapport à 2022 : 45,66 %). Toutefois, cette valeur est à relativiser. En effet, le centre de tri Valorpôle72 répartit les refus en 3 catégories : ceux issus des extensions de consigne de tri sans flux de développement, les éléments trop petits et les indésirables « vrais » (ordures ménagères, bois, textiles, etc...). Cette dernière valeur s'élève, en 2023, à 31,7 % (32,28 % en 2022).

En 2023, le centre de tri Valorpôle72 a facturé leur traitement à une moyenne d'environ 178 € TTC la tonne. Le coût global des erreurs de tri revient donc à 326 685 € TTC pour l'année 2023.

Il est dans l'intérêt de tous de ne mettre dans les conteneurs de tri sélectif que les emballages listés dans les consignes de tri.

** une caractérisation est une opération consistant à prélever un échantillon (minimum 35 kg) et d'analyser les différents flux présents. Pour les emballages recyclables, ces résultats servent à calculer la répartition de chaque flux de la CCHSAM présent dans les différentes matières envoyées par le centre de tri Valorpôle72 vers leur filière de recyclage respective. Le contrat avec CITEO prévoit de faire 18 caractérisations par an.

Les indicateurs financiers

a) Détails du coût des prestations réalisées en 2023

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des principales prestations externalisées en 2023, c'est-à-dire les missions confiées à des entreprises privées.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Evolution par rapport à 2022
Ordures ménagères résiduelles					
Société NCI Environnement (Groupe PAPREC)	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	556,7	- 11,3 %
Société MCV (Maine Collecte Valorisation - Groupe VEOLIA)	Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché public en groupement de commandes avec la 4CPS* 2 ans +1+1	Du 1/1/23 au 31/12/2026 au maximum	352,1	+ 31,6 %
Emballages recyclables secs					
Société NCI Environnement (Groupe PAPREC)	Collecte et transport des recyclables secs en apport volontaire (monoflux + verre)	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	269	- 0,9 %
Société VALORPOLE72 (Groupe SUEZ)	Tri des recyclables en monoflux	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	477,6	+ 65,9 %

* 4CPS : initiales de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestations en k€ TTC	Evolution par rapport à 2022
Prestations en déchetteries					
Société NCI Environnement (Groupe PAPREC)	Transport et conditionnement des cartons ondulés	Marché public 7 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2029	32,1	- 2,4 %
Société SEP Valorisation	Transport et traitement des déchets verts et du bois des 3 déchetteries	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	143,8	- 29,6 %
	Transport et traitement des encombrants des 3 déchetteries ainsi que transport des gravats de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	321,3	+ 24,7 %
Société RECYDIS (Groupe PAPREC)	Transport et valorisation des déchets dangereux	Marché public 4 ans	Du 1/1/23 au 31/12/2026	41,6	- 6,3 %
TOTAL DE TOUTES LES PRESTATIONS				2 194 307,09	+ 10,1 %

Ces montants intègrent la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui concerne 2 flux : le traitement des ordures ménagères (incinérateur du Mans : 12 € HT/tonne) et celui des encombrants (enfouissement au centre de stockage des Ventes de Bourse : 51 € HT/tonne). En 2024, cette taxe passera respectivement à 14 € HT/tonne pour l'incinération sur le site du Mans et à 58 € HT/tonne pour l'enfouissement au site des Ventes de Bourses.

b) Compte administratif de l'année 2023

• Compte administratif 2023

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du compte administratif de l'année 2023 au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 702 046,07 €	3 158 969,41 €
Section d'investissement	315 939,72 €	387 896,84 €

• Résultat antérieur reporté

Le résultat antérieur reporté est inclus au niveau du compte administratif. Il s'élève à + 259 039,98 € et se décline de la façon suivante :

+ 187 082,86 € au niveau de la section de fonctionnement
 + 71 957,12 € au niveau de la section d'investissement.

c) Budget de fonctionnement de l'année 2023

c1) Nature et répartition des charges et des produits

Le tableau ci-dessous présente le coût des différents postes de charges au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2023 ainsi que leur répartition.

Dépenses de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2022
Eau, électricité, carburant	16 323,15 €	0,6 %	- 22,4 %
Achat des sacs pour les ordures ménagères*	38 848,42 €	1,4 %	+ 12,2 %
Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets allant en déchetterie + Frais d'études	2 189 226,03 €	81 %	+ 8,6 %
Maintenance des véhicules et des conteneurs de tri	57 782,53 €	2,1 %	+ 30,3 %
Frais de communication, d'affranchissement, de téléphonie, d'internet, services bancaires, etc.	18 431,16 €	0,7 %	+ 14,3 %
Charges de personnel	249 165,36 €	9,2 %	+ 16 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	62 927,06 €	2,3 %	- 29,5 %
Titres annulés, créances admises en non-valeur et éteintes	69 342,36 €	2,6 %	- 6,5 %
TOTAL	2 702 046,07 €	100 %	+ 7,6 %

* En 2022, la CCHSAM avait acheté 390 000 sacs de 25 litres au prix unitaire de 0,03858 € HT et 131 040 sacs de 50 litres au prix unitaire de 0,08637 € HT. A l'automne 2023, la CCHSAM a réceptionné 499 720 sacs de 25 litres et 171 600 sacs de 50 litres pour un montant global de 38 848,42 € TTC dont 22 055,54 € TTC pour les sacs de 25 litres. L'augmentation s'explique par une commande de sacs en quantité nettement supérieure en 2023 pour les 2 tailles de sacs pour ne pas prendre le risque d'une rupture de stock.

Le tableau ci-dessous présente le montant des différents postes de produits au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2023.

Recettes de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2022
Redevances	2 418 848,67 €	76,6 %	+ 28,6 %
Ventes de matières recyclables	147 816,62 €	4,7 %	- 50 %
Subventions	400 907,67 €	12,7 %	+ 0,02 %
Recouvrements, remboursements sur sinistres [*]	4 313,59 €	0,14 %	+ 34,2 %
Résultat antérieur reporté	187 082,86 €	5,9 %	- 33,3 %
TOTAL	3 158 969,41 €	100 %	+ 9,4 %

* depuis 2022, le budget général n'équilibre plus le budget du SPGD.

c2) Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité en déduisant l'ensemble des produits que sont les ventes de matières recyclables, les subventions, les recouvrements et remboursements ainsi que le résultat antérieur reporté.

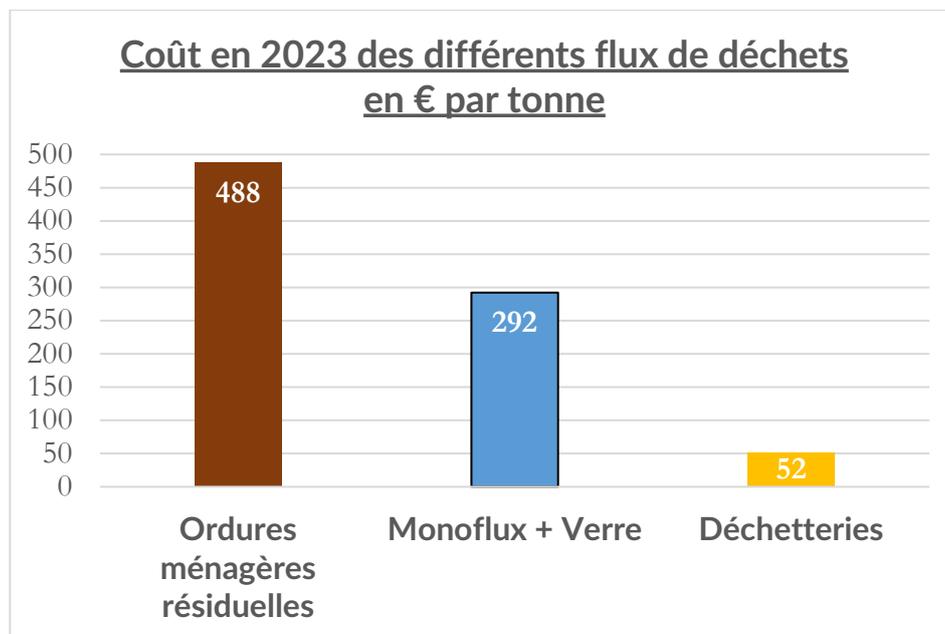
En l'occurrence, pour 2023, ce coût aidé est de **2 418 848,67 €**, **soit 106,8 € par habitant (+ 29,4 %)**.

Il est financé par la RI (Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères) qui se base sur les dépenses réelles du service public de gestion des déchets et dispose d'une part variable en fonction du nombre de rouleaux de sacs choisi par les foyers.

d) Coût des différents flux de déchets

d1) Coût des différents flux à la tonne

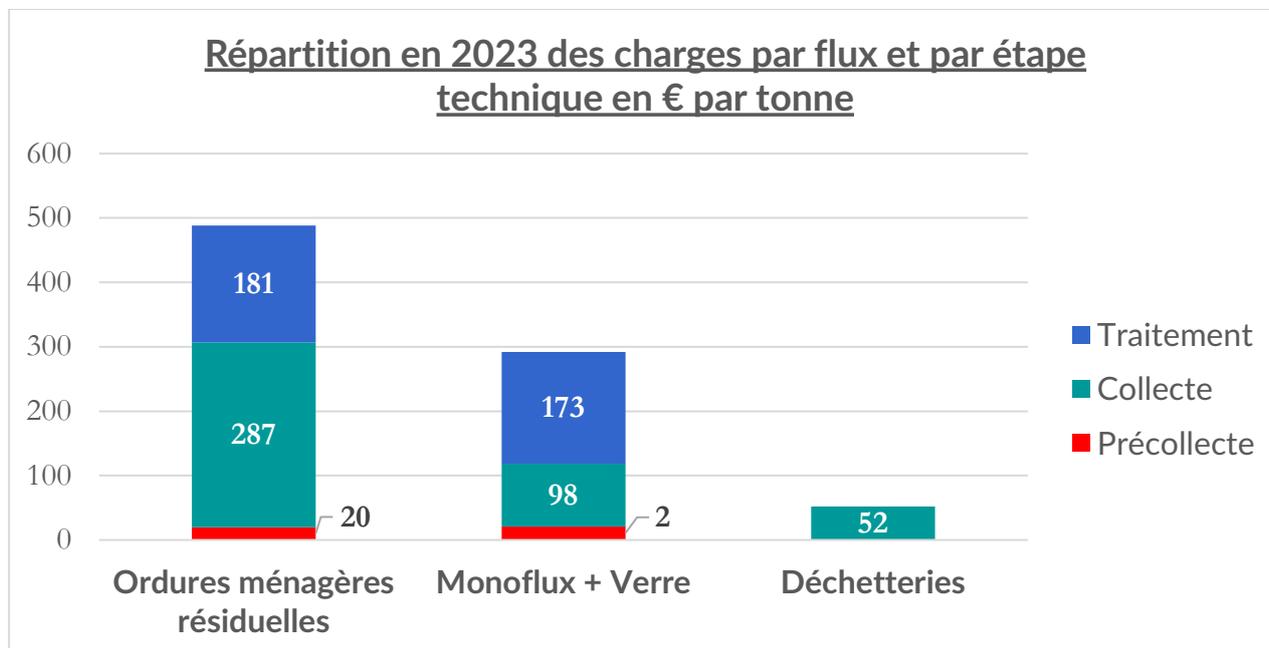
Le graphique ci-après présente les montants des différents flux de déchets rapportés à la tonne afin de rendre compte, entre autres, de l'impact du geste de tri.



L'augmentation pour le ratio des ordures ménagères est de 0,8 % et de 6,1 % pour les déchetteries alors que, pour les emballages recyclables, elle s'élève à 44 %.

d2) Répartition des charges par flux et par étape technique

Le graphique ci-dessous présente les montants rapportés à la tonne des différentes étapes techniques pour chaque flux de déchets en 2023.



Pour les ordures ménagères, la part du coût de collecte est passé de 67 % à 59 % de 2022 à 2023. Pour la même période, la part du traitement des ordures ménagères a vu sa part progressée de 29% à 37 %.

Pour les emballages recyclables, la part de la collecte a diminué de 48 % en 2022 à 33 % en 2023. La part de leur traitement a augmenté de 51 % à 59 %.

NB : les valeurs indiquées pour les déchetteries dans ce paragraphe d) intègrent non seulement les coûts de collecte mais aussi les coûts de traitement des déchets.

e) Evolution des coûts de 2019 à 2023

Le tableau ci-après permet de comparer les coûts des prestations par flux de déchets depuis l'année 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution entre 2022 et 2023
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	764 735 €	819 297 €	870 497 €	936 751 €	951 647 €	+ 1,6 %
<i>Monoflux + Verre</i>	465 611 €	490 493 €	505 594 €	569 273 €	757 483 €	+ 33 %
<i>Déchetteries</i>	464 940 €	450 662 €	443 800 €	539 158 €	538 798 €	- 0,07 %
TOTAL	1 695 286 €	1 760 452 €	1 819 891 €	2 045 182 €	2 247 928 €	+ 9,9 %

L'augmentation du coût global des ordures ménagères s'explique par une forte hausse du coût de traitement qui n'est pas compensée par une baisse du coût de collecte du nouveau prestataire.

Pour les emballages recyclables, la forte hausse est due au nouveau marché : il s'agit pourtant du même prestataire mais, dorénavant, les refus de tri sont facturés, ce qui n'était pas le cas dans le précédent marché.

Pour le coût de gestion des déchets déposés dans les 3 déchetteries, le coût global de ces flux reste stable grâce à la baisse de la plupart des tonnages.

Communication

1) Journaux intercommunaux

Le journal intercommunal n°12 de la CCHSAM a été distribué en juillet 2023 : il comporte une demie page sur la gestion des déchets. En page 12, un article signale les efforts de la CCHSAM pour encourager ses usagers à mieux trier et un autre sur la gestion des biodéchets. Ils sont accompagnés d'un rappel des consignes de tri des emballages (Multimatériaux et verre) ainsi que des produits qu'il reste à déposer dans les ordures ménagères ou à composter.

2) Articles sur la page Facebook et sur Internet

La page Facebook et le site Internet de la CCHSAM ont été utilisés pour communiquer sur les aspects suivants :

- Collecte des ordures ménagères décalée au lendemain en raison de la présence d'un jour férié entre le lundi et le vendredi ainsi que le rappel des conditions d'ouverture des déchetteries (lundi de Pâques – 10 avril, lundi 1^{er} et 8 mai, jeudi de l'Ascension – 18 mai, lundi de Pentecôte – 29 mai, vendredi 14 juillet, mercredi 15 août et mercredi 1^{er} novembre ; calendrier de collecte des ordures ménagères en 2024).
- Tarifs 2024 de la RI pour les particuliers et pour les professionnels
- Communiqué de presse concernant la gestion des biodéchets et des tontes de pelouse déposé le 21 décembre 2023 (envoyé également aux 40 mairies par mail)

3) Visites de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré

La déchetterie de Saint Ouen de Mimbré a été visitée par un groupe de 5 jeunes du centre social Escale le matin du mercredi 8 février 2023 et par un groupe de 8 jeunes de la Mission locale l'après-midi du jeudi 8 juin 2023.

Perspectives pour l'année 2024

- Commande de 304 composteurs individuels
- Commande de 20 conteneurs aériens neufs pour renouveler le parc vieillissant
- Travaux au centre de tri Valorpôle72, durant l'automne 2024, pour améliorer le process de captage des emballages recyclables
- Afin de diminuer les quantités d'encombrants collectés en déchetteries, la filière « couettes et oreillers » de l'éco-organisme Ecomaison sera mis en place dans les 3 déchetteries ; une réflexion sera lancée avec ce même éco-organisme pour la nouvelle filière « déchets du bâtiment ». Ces sujets sont toujours d'actualité car l'éco-organisme a pris du retard.
- Elaboration du premier guide du tri de la CCHSAM
- Début des préparatifs pour une future collaboration avec l'usine de méthanisation de Rouessé-Fontaine pour le traitement des tontes des 3 déchetteries de la CCHSAM. Ce partenariat nécessitera une séparation des tontes en déchetteries car le process ne peut pas absorber les branches.

Liste des annexes

Annexe 1 : tarifs 2023 de la RI pour les particuliers

Annexe 2 : tarifs 2023 de la redevance spéciale pour les professionnels

ANNEXE 1

Tarifs de la redevance incitative de 2023 pour les particuliers



TARIFS 2023 PARTICULIERS

CHOIX	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS		NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 50 L	OU	PANACHAGE DES DEUX TAILLES DE SACS		TARIFS 2023
	DE 25 L	DE 50 L			25 L	50 L	
A	2	1	1	OU	-	-	190 €
B	4	2	2		2	1	200 €
C	6	3	3		2	2	210 €
					4	1	

1 rouleau = 26 sacs

Dotation supplémentaire :
 1 rouleau de 25 L ou de 50 L en fonction de la dotation choisie

- Foyers ayant un enfant en bas âge (couches)
- Personnes qui génèrent d'importantes quantités d'ordures ménagères en raison de leur état de santé
- Assistantes maternelles à domicile

=> Pas de dotation supplémentaire pour les litières d'animaux

DISTRIBUTION DE ROULEAUX DE SACS SUPPLEMENTAIRES EN COURS D'ANNEE

Dotations supplémentaires	Tarif au rouleau
Sacs 25 L	10 €
Sacs 50 L	15 €

CHANGEMENT A COMPTER DE 2023

Pour les particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2023, l'accès dans les déchetteries communautaires compris dans la redevance est de 30 passages à l'année (01/01 au 31/12).

Au-delà de ce seuil, le passage supplémentaire sera facturé 10 € par passage.

ANNEXE 2

Tarifs de la redevance spéciale de 2023 pour les professionnels

CATEGORIES	PART FIXE	CRITERE(S) / ELEMENT(S) VARIABLE(S)	TARIFS				
			Tranche 1 Coef.	Tranche 2 Coef.	Tranche 3 Coef.	Tranche 4 Coef.	
RESTAURATION							
Restaurants	312,50	Efficacité (1) avec application d'un coefficient	1	312,50 3	357,50 4	1250,00 6	1875,00
Hôtels restaurants	312,50	Efficacité (1) avec application d'un coefficient	1,25	390,63 3,25	1015,63 4,25	1328,13 6,25	1953,13
COMMERCES A DOMINANTE ALIMENTAIRE							
Boulangeries	200,00	Efficacité (1) avec application d'un coefficient	1	200,00 1,5	300,00 2	400,00 2,5	500,00
Bouchers, charcutiers, traiteurs	312,50	Efficacité (1) avec application d'un coefficient	1	312,50 1,5	468,75 2	625,00 2,5	781,25
Commerces de proximité avec une surface de vente inférieure à 100 m ²	200,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	1	200,00			
Commerces avec une surface de vente entre 100 et 399 m ²	200,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	2,5	500,00			
Commerces avec une surface de vente entre 400 et 799 m ²	200,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	20	4 000,00			
Commerces avec une surface de vente de 800 m ² et plus	200,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	67	13 400,00			
AUTRES COMMERCES (dont multi-commerces)							
Commerces de proximité issus de l'artisanat avec une surface inférieure à 100 m ²	200,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	1	200,00			
Commerces et boutiques avec une surface entre de 100 et 399 m ²	200,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	2,5	500,00			
Grandes surfaces spécialisées avec une surface de 400 m ² et plus	200,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	6	1 200,00			
AUTRES PROFESSIONS							
Commerces ambulants	200,00	Forfait Tarif B	1	200,00			
Professionnels du bâtiment sans salarié y compris les autoentrepreneurs (dépeage, taille, maçonnerie, etc.) avec 24 passages ou déchets/tonnes compris, au-delà 10 euros par passage	200,00	Forfait Tarif B	1	200,00			
Professionnels du bâtiment - Maçons et plaquistes	312,50	Efficacité (1) avec application d'un coefficient	2	625,00 4	1 250,00 10	3 125,00 12,5	3 906,25
Garages	312,50	Efficacité (1) avec application d'un coefficient	2,5	781,25 5	1 562,50 12	3 125,00 24	7 500,00
Gîtes et foyers ruraux	200,00	Forfait Tarif B - Capacité d'accueil (2) avec application d'un coefficient	1	312,50 2	625,00 5	1 562,50 10	3 125,00
Chambres d'hôtes	200,00	Forfait Tarif B - Nombre de chambres (3) avec application d'un coefficient	1	200,00 2	400,00 3	600,00 4	800,00
Discothèques	200,00	Forfait Tarif B avec application d'un coefficient	3	600,00			
Hôpitaux, maisons de retraite et autres structures d'hébergement	200,00	Nombre de lits avec application d'un coefficient	0,85	170,00			
Cliniques vétérinaires	200,00	Efficacité (1) avec application d'un coefficient	1	200,00 2	400,00 4	800,00 6	1 200,00
Collèges, maisons familiales rurales (MFR) et autres établissements d'enseignement (hors écoles maternelles et élémentaires)	4,10	Nombre d'élèves x Part fixe	1	4,10			
Centres sociaux	200,00	Forfait Tarif B	1	200,00			
Centres sociaux avec multi-accueil	200,00	Forfait Tarif B avec application d'un coefficient	2	400,00			
Centres de secours	200,00	Forfait Tarif B	1	200,00			
Centres de première intervention (CPI)	200,00	H2 Forfait Tarif B	0,5	100,00			
Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et micro-crèches	210,00	Forfait Tarif C	1	210,00			
Autres professionnels (hors le secteur tertiaire y compris les gendarmes, La Poste, etc.) et les associations ayant une activité permanente	200,00	Forfait Tarif B - Efficacité (1) avec application d'un coefficient	1	200,00 2	400,00 4	800,00 6	1 200,00
Professions à domicile (coiffeurs, coiffeuses, bien-être, etc.)	200,00	H2 Forfait Tarif B	0,5	100,00			
Communes et Communauté de Communes	0,75	Nombre d'habitants	1	0,75			
							x Nombre d'habitants

(1) Efficacité en ETP :
 Tranche 1: de 0 à 2,99 salariés ou collaborateurs y compris géants (hors apprentis)
 Tranche 2: de 3 à 5,99 salariés ou collaborateurs y compris géants (hors apprentis)
 Tranche 3: de 6 à 8,99 salariés ou collaborateurs y compris géants (hors apprentis)
 Tranche 4: 9 salariés ou collaborateurs et + y compris géants (hors apprentis)

(2) Capacité d'accueil :
 Tranche 1: de 1 à 25 personnes
 Tranche 2: de 26 à 50 personnes
 Tranche 3: de 51 à 100 personnes
 Tranche 4: 101 personnes et plus

(3) Nombre de chambres :
 Tranche 1: de 1 à 2 chambres
 Tranche 2: de 3 à 4 chambres
 Tranche 3: 5 chambres et plus